

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 10554

Numéro SIREN : 662 000 512

Nom ou dénomination : INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2023 sous le numéro de dépôt 7830

Ledouble

INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC

22, rue Garnier - 92200 Neuilly sur Seine

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Ledouble SAS - 8, rue Halévy - 75009 PARIS

Tél. 01 43 12 84 85 - E-mail info@ledouble.fr

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables et à la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris

Société par actions simplifiée au capital de 438 360 €

RCS PARIS B 392 702 023 - TVA Intracommunautaire FR 50 392 702 023

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IGEC - INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

➤ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

➤ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 24 février 2023

LEDOUBLE SAS

DocuSigned by:

65099843B4B945F...
Agnès PINIOT

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2022	Net 30/09/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 196		3 196	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 093 301		1 093 301	486 868
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	3 109 405		3 109 405	6 744 662
Disponibilités	199 997		199 997	364 535
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 405 899		4 405 899	7 596 065
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 405 899		4 405 899	7 596 065
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	46 000	46 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 600	4 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 313 058	1 665 186
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 004 916	647 873
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 368 575	2 363 658
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	378	288
Emprunts et dettes financières diverses (3)	604 314	4 790 991
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 967	3 167
Dettes fiscales et sociales	8 723	5 649
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	417 943	432 312
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 037 324	5 232 407
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 405 899	7 596 065
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 037 324	5 232 407
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	378	288
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	2	103 061
Total I	2	103 061
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	9 587	8 383
Impôts, taxes et versements assimilés	12 206	6 225
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		2
Total II	21 793	14 610
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-21 790	88 451
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	397 251	251 753
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 004	610
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	876 181	489 949
Total V	1 274 435	742 312
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	27 206	27 864
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	27 206	27 864
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 247 229	714 448
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 225 438	802 899

Compte de résultat (suite)

	30/09/2022	30/09/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	220 522	155 026
Total des produits (I+III+V+VII)	1 274 437	845 373
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	269 521	197 500
BENEFICE OU PERTE	1 004 916	647 873
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	398 254	252 363
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	13 210	13 573

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS IGEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 4 405 899 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 004 916 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement (VMP)

La valeur brute des VMP est constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les VMP sont constituées d'actions de la société mère.

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 093 301 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	1 093 301	1 093 301	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	146 070
Total	146 070

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 46 000,00 Euro décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 46,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	46,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	46,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 037 324 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	378	378		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 967	5 967		
Dettes fiscales et sociales	8 723	8 723		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 022 256	1 022 256		
Produits constatés d'avance				
Total	1 037 324	1 037 324		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	604 314			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FRS FACT.NON PARVENUES	2 700
DEMANDES D ACOMPTES FOURNISSEURS	3 196
FRS FNP INTERCO GT	46
INT.COURUS A PAYER	378
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	8 723
Total	15 042

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	1 004 916
+ Impôts sur les bénéfices	220 522
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	1 225 438
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	1 225 438

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant	1 225 438	220 522	1 004 916
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés			
Résultat comptable	1 225 438	220 522	1 004 916
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2005, la société SAS IGEC est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GRANT THORNTON & ASSOCIES.

La société Grant Thornton & Associés est la tête de groupe d'intégration fiscale.

Le groupe fiscal est constitué pour l'exercice 2021/2022 de :

- Grant Thornton & Associés
- Grant Thornton
- Grant Thornton Conseil
- Grant Thornton Executive
- IGEC
- Grant Thornton Corporate Finance
- Tuillet Audit
- AEG Finances
- Grant Thornton Audit

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale (correspondant à la différence entre l'impôt payé par le groupe et la somme des impôts individuels) est imputable à la société Grant Thornton & Associés, société tête de groupe.

Une économie d'impôt peut être constatée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires.

L'impôt se présente comme suit :

- Impôt sur les sociétés du groupe fiscal au titre de l'exercice : 3 280 614 euros
- Intégration fiscale - produit : 72 600 euros

Impôt de IGEC en l'absence d'intégration fiscale : 224 733 euros.

IGEC : pas de déficit reportable.

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : GRANT THORNTON & ASSOCIES

Forme : SAS

SIREN : 440726289

Au capital de : 26 622 440 Euro

Adresse du siège social :

29 RUE DU PONT

92 200 NEUILLY SUR SEINE

INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC
Société par Actions Simplifiée
d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes
au capital de 46 000 euros
Siège social : 22 rue Garnier 92200 Neuilly-sur-Seine
662 000 512 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 8 MARS 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 1 004 916,41 euros, décide de l'affecter comme suit :

. En totalité au poste « Autres réserves » 1 004 916,41 €

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres est de 3 368 575 euros.

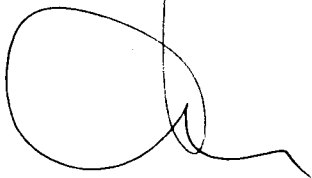
L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

Robert Dambø

Représentant de la société Grant Thornton & Associés, Présidente





Grant Thornton

L'instinct de la croissance™

**Greffes du Tribunal de commerce de
Nanterre**

4 rue Pablo Néruda
3^{ème} étage
92020 Nanterre Cedex

Lyon, le 6 avril 2023

Objet : Dépôt comptes sociaux
IGEC
Exercice clos le 30/09/2022

Grant Thornton

Cité Internationale
44 quai Charles
de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon cedex 06
France

T +33 (0) 4 72 13 11 11

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, concernant le dossier ci-dessus référencé, les documents suivants :

- La proposition d'affectation du résultat votée ;
- Le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes.

Vous pouvez imputer les frais correspondant à ce dépôt sur notre compte n°9201 6645 ouvert auprès de votre Greffe.

Je vous remercie de bien vouloir adresser le récépissé de dépôt des comptes et la facture du Greffe à l'adresse suivante : Cité Internationale 44 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sincères salutations.



Antoine Sannier

Directeur Juridique Corporate

Experts-Comptables

Commissaires aux comptes

Membre français de Grant Thornton International Ltd

Grant Thornton - Société par actions simplifiée d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 2 297 184 € inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile de France et membre de la Compagnie régionale de Versailles.

632 013 843 RCS Nanterre - TVA Intracommunautaire FR 01 632 013 843 - APE 6920Z

Siège social : 29 rue du Pont - CS 20070 - 92578 Neuilly-sur-Seine Cedex - France

grantthornton.fr